YM/SS



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE DENIS PAPIN (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 15 mars 2023 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris rue Denis Papin par le service Maintenance Travaux Voirie – Direction des Espaces Publics de la Ville d'Ivry sur Seine, agissant pour le compte de la Mairie d'Ivry sur Seine – Esplanade Georges Marrane – 94200 Ivry sur Seine (remise en état de la chaussée suite à un affaissement)

CONSIDERANT que les dispositions de l'occupation ont changé et qu'il y a donc lieu d'abroger l'arrêté municipal susvisé, et de prendre de nouvelles dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes rue Denis Papin sur le tronçon compris entre la rue Molière et le Boulevard de Brandebourg à compter du 3 avril 2023 à 7 heures 30 jusqu'au 7 avril 2023 à 16 heures 30 :

- Neutralisation du stationnement des deux côtés de la chaussée,
- Neutralisation d'une file de circulation : la circulation générale sera déviée sur le stationnement neutralisé à cet effet,
- Limitation de vitesse à 30km/h.

ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du service Maintenance Travaux Voirie.

ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.



ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre.

FAIT EN MAIRIE, LE 23 MAR 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation

> Clément Pecqueux Adjoint au Maire

PUBLIE SUR ivry94.fr LE 2 4 MAR 2023 Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service Déplacements Stationnement

RY-SCOirection Espaces Rublics

Nathalie Leberthon